

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 janvier 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Michel Morin
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2013-1-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-2-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2013-3-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 12 DÉCEMBRE 2012**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 12 décembre 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

**CE-2013-4-DEC ATTESTATION D'OFFICIALISATION DE LA
COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC /
ENSEMBLE D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX DE
L'ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU la lettre de la Direction du patrimoine et de la muséologie du ministère de la Culture et des Communications du Québec du 12 décembre 2012 adressée à M. Denis Levesque, directeur général de la Ville de Terrebonne, l'informant du changement de plusieurs toponymes au Québec et, entre autres, du toponyme de l'Île-des-Moulins à l'effet que le nom de « Site historique de l'Île-des-Moulins » est remplacé par « Ensemble d'immeubles patrimoniaux de l'Île-des-Moulins » ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de la Direction du patrimoine et de la muséologie du ministère de la Culture et des Communications informant la Ville de Terrebonne du changement de toponyme à l'effet que le site historique de l'Île-des-Moulins doit être maintenant mentionné comme « Ensemble d'immeubles patrimoniaux de l'Île-des-Moulins ».

**CE-2013-5-DEC LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL /
CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE LA
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU la lettre de la Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du ministère de la Culture et des Communications du 17 décembre 2012 adressée à M. Denis Levesque, directeur général de la Ville de Terrebonne, l'informant que la Loi sur le patrimoine culturel remplace depuis le 19 octobre 2012 la Loi sur les biens culturels ;

ATTENDU QUE cette nouvelle Loi sur le patrimoine culturel vise la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel collectif des Québécoises et des Québécois ;

ATTENDU QU'en vertu de cette nouvelle Loi sur le patrimoine culturel les municipalités locales bénéficient de nouveaux pouvoirs, dont celui d'identifier des éléments de leur patrimoine immatériel ainsi que des personnages historiques décédés, des événements et des lieux historiques (art. 121 et suivants) ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de la Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du ministère de la Culture et des Communications informant la Ville de Terrebonne que la Loi sur le patrimoine culturel remplace la Loi sur les biens culturels depuis le 19 octobre 2012.

**CE-2013-6-DEC DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE
MARIE-SOLEIL-TOUGAS / COMMISSION SCOLAIRE
DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES**

ATTENDU la lettre de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du 20 décembre 2012 adressée à Mme Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant la demande d'agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas ;

ATTENDU QUE le député de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, soutient la demande d'agrandissement auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles relativement à une demande d'agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas.

**CE-2013-7-DEC LIVRE BLANC MUNICIPAL « L'AVENIR A UN LIEU » /
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec transmettait, le 5 décembre 2012, au Maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, le Livre blanc municipal « L'Avenir a un lieu » ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du Livre blanc municipal intitulé « L'Avenir a un lieu » préparé par l'Union des municipalités du Québec.

**CE-2013-8-DEC QUAI D'EMBARQUEMENT À CHARLEMAGNE /
LETTRE DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE**

ATTENDU la lettre du Maire de la Ville de Charlemagne, M. Normand Grenier, du 10 décembre 2012 adressée au Maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, relativement au projet de quai d'embarquement à Charlemagne ;

ATTENDU QUE la lettre indique qu'il n'est pas avantageux pour Charlemagne de relancer le projet de quai d'embarquement, doublé ou non, d'un stationnement incitatif sur le territoire de Charlemagne considérant la position géographique de la gare de Repentigny ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du Maire de la Ville de Charlemagne concernant le projet de construction d'un quai d'embarquement pour le train de l'Est dans la Ville de Charlemagne.

**CE-2013-9-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 21 novembre 2012.

CE-2013-10-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 27 novembre 2012 ;
- de la Commission des sports, loisirs et culture du 5 décembre 2012.

CE-2013-11-DEC GESTION DES TEXTILES

ATTENDU le projet de l'entreprise d'économie sociale Certex d'implantation d'un centre de tri des matières textiles sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit parfaitement dans un esprit de développement durable, conformément aux dispositions du Plan Vert;

ATTENDU QUE ce projet permettrait aussi d'améliorer la performance de gestion des matières résiduelles de la Ville de Terrebonne tout en encourageant la création d'emploi pour les personnes handicapées;

ATTENDU QUE la collaboration de différentes directions de la Ville est sollicitée afin de mener à terme ce projet;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2012-11-27/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant l'implantation d'un centre de tri de matières textiles par l'entreprise d'économie sociale Certex ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif mandate les services du développement économique et de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire ainsi que la Direction du loisir et vie communautaire afin de poursuivre l'analyse du projet déposé par l'entreprise Certex à l'effet d'implanter un centre de tri des matières textiles sur le territoire de la Ville de Terrebonne et de les supporter dans leur démarche.

CE-2013-12-DEC**BILAN 2012 / ARBRESSENCE INC. / PROPOSITION 2013**

ATTENDU les résultats du partenariat entre la compagnie Arbressence inc. et la Ville de Terrebonne en 2012 concernant la valorisation de près de 56 tonnes métriques de retailles de cèdre au cours de la saison estivale;

ATTENDU l'offre de services déposée par la compagnie Abressence inc. pour la saison 2013;

ATTENDU QU'il est opportun de donner suite à cette offre de services;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2012-11-27/02 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant l'offre de services de la compagnie Arbressence inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, d'accepter l'offre de services de la compagnie Arbressence inc., datée de novembre 2012, pour la cueillette de retailles de cèdre sur le territoire de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 2 586,80\$ (taxes en sus) à être financé à même le budget d'opération de gestion des matières résiduelles. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0018 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du Bilan de la collecte des retailles de cèdre pour la Ville de Terrebonne daté du 19 novembre 2012.

CE-2013-13-DEC**IMPLANTATION D'UN LIEN CYCLABLE ENTRE TERREBONNE ET SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1067-DEC autorisant le transfert du mandat du prolongement du réseau cyclable à la Commission des sports, loisirs et culture;

ATTENDU QU'en juillet 2012, la firme Horizon Multiressource inc. a été mandatée pour réaliser une étude de faisabilité sur le prolongement de la TransTerrebonne vers les limites de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, via le chemin Sainte-Claire;

ATTENDU le rapport technique final déposé par la firme Horizon Multiressource inc. en date du 3 décembre 2012 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE ce rapport propose trois (3) scénarios de tracés, sans toutefois faire de recommandation particulière quant à leur implantation;

ATTENDU QUE le scénario numéro 3 consiste à réaliser une piste cyclable bidirectionnelle, sur une chaussée désignée distincte, du côté nord du chemin Sainte-Claire, se veut un tracé sécuritaire, ne comportant aucune espèce herbacée vulnérable et correspondant aux normes recommandées par Vélo Québec;

ATTENDU QUE le scénario numéro 3 devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

ATTENDU QUE le scénario numéro 3, long de 560 mètres, implique des coûts de construction évalués à 297 266\$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, avant de s'engager financièrement dans toute forme de travaux, attendra une confirmation écrite de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines quant à sa volonté de compléter son circuit cyclable projeté,

en le reliant notamment à la piste du Petit Train du Nord et à la TransTerrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2012-12-05/01 de la Commission des sports, loisirs et culture concernant l'implantation d'un lien cyclable entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et culture, que le Comité exécutif approuve le scénario numéro 3 du rapport final de la firme Horizon Multiressource inc. sur l'implantation d'un lien cyclable entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, soit la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle hors chaussée, au nord du chemin Sainte-Claire, sur une distance de 560 mètres.

Que la Direction générale soit et est mandatée afin d'obtenir une confirmation écrite de la part de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines quant à sa volonté de compléter son réseau cyclable jusqu'à la TransTerrebonne, via le chemin Sainte-Claire.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour la rédaction d'un règlement d'emprunt dans le cadre de la réalisation de ce projet.

**CE-2013-14-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ÉLABORATION D'UN PLAN DE POSITIONNEMENT
STRATÉGIQUE / URBANOVA**

ATTENDU QUE la première phase du projet Urbanova est entamée ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre le positionnement stratégique dudit projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de se doter d'un plan de mise en valeur détaillé à court et moyen terme d'Urbanova ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications, que le Comité exécutif autorise le service des communications à procéder à un appel d'offres public pour l'obtention de service-conseil d'une firme de communication afin d'élaborer un plan de positionnement stratégique pour le projet Urbanova, et ce, pour une durée d'un (1) an avec option pour une (1) année supplémentaire.

**CE-2013-15-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
AMÉNAGEMENT DU 748, RUE SAINT-PIERRE**

ATTENDU QUE le 12 juillet 2010, le Conseil municipal adoptait le règlement numéro 476 décrétant l'acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l'aménagement intérieur du bâtiment situé au 748, rue Saint-Pierre et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 170 000\$ pour en défrayer les coûts ;

ATTENDU QUE le 10 septembre 2012, le Conseil municipal adoptait le règlement numéro 476-1 modifiant le règlement numéro 476 décrétant l'acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l'aménagement intérieur du bâtiment sis au 748, rue Saint-Pierre afin d'ajouter aux objets du règlement, des travaux d'aménagement extérieur et intérieur, d'enlèvement d'amiante, d'achat de mobiliers et autres travaux informatiques et de décréter un emprunt supplémentaire de 365 000\$ afin de porter à 1 535 000\$ le montant total de l'emprunt ;

ATTENDU QUE les plans et devis sont terminés et qu'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du 748, rue Saint-Pierre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du 748, rue Saint-Pierre.

Que les paiements soient faits à même les fonds des règlements numéros 476 et 476-1.

**CE-2013-16-REC AMENDEMENT / RÈGLEMENT 544-1 /
 COLPORTEURS, COMMERÇANTS ITINÉRANTS ET
 SOLLICITATION**

ATTENDU QUE le 13 août 2012, le Conseil municipal adoptait le règlement numéro 544 concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et la sollicitation sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser certaines dispositions générales prévues à l'article 10 du règlement numéro 544, particulièrement concernant la sollicitation réalisée dans le cadre d'activités scolaires ou parascolaires ;

ATTENDU QU'il y a lieu principalement de remplacer le paragraphe f) de l'article 10 par le suivant :

- f) à la sollicitation réalisée dans le cadre d'activités scolaires ou parascolaires, chapeauté par une école publique ou privée, reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec et située sur le territoire de la Ville de Terrebonne, à des fins de bienfaisance ou pour le bien-être général de la population ;

ATTENDU QU'il y a lieu également d'abroger le sous-paragraphe f de l'article 10 du règlement numéro 544 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le règlement 544 a été préparé et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 544-1 concernant les colporteurs, les commerçants, itinérants et la sollicitation sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

**CE-2013-17-REC SOUMISSION / CONTRÔLE DE LA POPULATION
 ANIMALE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le contrôle de la population animale (SA13-1001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 décembre 2012 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 janvier 2013, à savoir :

		Option de Renouvellement (1 an)
Le Berger Blanc inc.	331 128,00\$ t.t.c.	206 955,00\$ t.t.c.
Patrouille Canine G.L.	521 526,60\$ t.t.c.	265 592,25\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Le Berger Blanc inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 janvier 2013 de Mme

Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 480 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 8 janvier 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LE BERGER BLANC INC.**, datée du 7 janvier 2013, pour le contrôle de la population animale, pour une durée de deux (2) ans (du 1^{er} février 2013 au 31 décembre 2014), pour un montant total de 288 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0014 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction générale soit et est mandatée afin d'analyser la possibilité et la pertinence de renouveler le présent contrat lors de l'année d'option en 2015.

**CE-2013-18-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE /
INNOVASSUR ASSURANCES GÉNÉRALES INC. /
PLUIE DU 22 MAI 2012**

ATTENDU QUE le 3 janvier 2013, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance de la compagnie Innovassur assurances générales inc. réclamant des dommages et intérêts suite aux dommages causés lors de la pluie du 22 mai dernier au 10741, rue Poirier au montant de 41 669,87\$;

ATTENDU le rapport de la firme Les Gestions F. Dumouchel ltée mentionnant que les installations de protection contre les refoulements de cette résidence seraient non conformes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Innovassur, assurances générales inc. c. ville de Terrebonne (700-22-028140-126).

**CE-2013-19-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / HONORAIRES
PROFESSIONNELS**

ATTENDU le rapport présenté par Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 75 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 67 000\$ du poste numéro 1-102-134-00-999 (mesures de redressement), et pour un montant de 8 000\$ du poste budgétaire 1-102-130-00-999 (réserves pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-140-00-412 (honoraires professionnels).

**CE-2013-20-REC RENOUVELLEMENT / MANDAT / PROCUREUR À LA
COUR MUNICIPALE / ANNÉE 2013**

ATTENDU QUE le mandat des procureurs Champagne Perreault, avocats, à la Cour municipale a pris fin le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU la réception de l'offre de services professionnels datée du 28 novembre 2012 de la firme Champagne Perreault, avocats, pour l'année 2013 pour représenter la Ville pour tous recours pénaux ou civils engagés par la Ville devant la Cour municipale ;

ATTENDU QUE cette offre tient compte que la firme représentera les villes de Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines pour 166 séances pour l'année 2013. En effet, en considération du fait que les dossiers de poursuite au criminel se font depuis le 1^{er} mai 2008 à Saint-Jérôme, le nombre de séances pour l'année 2013 a été fixé à environ 178, et ce, pour l'ensemble de la Cour municipale incluant les séances de la Ville de Bois-des-Filion. Le prix proposé à l'offre de services est le même que pour l'année 2012 soit 141 486,75\$. L'offre de services prévoit également l'émission d'opinions juridiques verbales et écrites pour toutes matières concernant les recours à la Cour municipale en matières pénales et criminelles. S'ajoute à ces services les actions sur compte en matière civile en ce qui a trait aux comptes de taxes ou montant de tarification impayée dont le recours doit obligatoirement être pris à la Cour municipale ;

ATTENDU QUE les services de la firme Champagne Perreault, avocats, ont été rendus de façon adéquate et suivant les règles de l'art ;

ATTENDU QU'un appel d'offres publiques n'est pas requis en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes et que ce mandat peut être attribué de gré à gré considérant qu'il s'agit de recours devant un tribunal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Marc Brochu, greffier de la Cour municipale, de recommander au Conseil d'accepter l'offre de services de la firme Champagne Perreault, avocats, datée du 28 novembre 2012, pour représenter la Ville pour tous les recours de nature pénale, criminelle et civile devant la Cour municipale (sauf Bois-des-Filion) pour l'année 2013, le tout pour un montant de 141 486,75\$ (taxes en sus) payable le 1^{er} de chaque mois en douze (12) versements égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0016 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-21-REC VENTE FORMELLE / LOT 1 890 127 DU CADASTRE
DU QUÉBEC / TERRAIN VACANT / RUE DU JALON /
M. PATRICK ENAIR**

ATTENDU QUE le 2 novembre 2011, la Ville de Terrebonne a publié un préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de l'Assomption sous le numéro 18 604 783;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2011, la Ville de Terrebonne a adjugé le lot 1 890 127 du cadastre du Québec à M. Patrick Enair et a publié ledit certificat d'adjudication audit bureau de la publicité des droits sous le numéro 18 789 355;

ATTENDU QUE le délai d'un (1) an s'est écoulé et qu'aucun acte de retrait n'apparaît à l'index aux immeubles du lot ci-devant mentionné;

ATTENDU QUE conformément à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes, les taxes municipales et scolaires ont été entièrement payées par l'adjudicataire;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour l'adjudicataire d'obtenir un acte de vente formelle afin de devenir propriétaire irrévocable de ce lot;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Ville de Terrebonne d'autoriser la cession dudit immeuble, et ce, sans garantie et aux risques et périls de l'adjudicataire.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la vente formelle du lot 1 890 127 du cadastre du Québec à M. Patrick Enair et que cette vente soit faite sans garantie et aux risques et périls de l'acquéreur.

QUE le Comité exécutif recommande également au Conseil que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente formelle ainsi que tout autre document nécessaire, s'il y a lieu.

CE-2013-22-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 416 291,68\$ préparée le 10 janvier 2013 ;
- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 86 231,25\$ préparée le 20 décembre 2012 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 636 424,44\$ préparée le 10 janvier 2013 ;
- la liste d'un chèque émis du fonds d'administration au montant de 58 723,49\$ préparée le 10 janvier 2013 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - novembre) au montant de 964,71\$ préparée le 20 décembre 2012 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - décembre) au montant de 639,31\$ préparée le 11 janvier 2013.

CE-2013-23-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 812 138,57\$ préparée le 10 janvier 2013 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 3 790 624,06\$ préparée le 20 décembre 2012.

CE-2013-24-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE DES PARCS ET DES ESPACES VERTS / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et des espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Jean-Sébastien Boivin au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et des espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 21 janvier 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2013-25-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AFFECTÉE À LA PAIE /
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée affectée à la paie à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer Mme Josée Bouchard au poste de préposée affectée à la paie à la Direction de la police à compter du 28 janvier 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2013-26-REC LETTRE D'ENTENTE 2012-05 / REMPLACEMENT
TEMPORAIRE / SYNDICAT DES POMPIERS DE LA RIVE-
NORD, SECTION LOCALE 101**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, ont convenu d'une lettre d'entente concernant le remplacement temporaire de pompiers à temps complet ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-05 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-05 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant le remplacement temporaire de pompiers à temps complet.

**CE-2013-27-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER BLE-181112-RL / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-181112-RL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-181112-RL.

**CE-2013-28-DEC MODIFICATION DU COMITÉ CONSULTATIF /
PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI /
REMPLACEMENT**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-1069-DEC créant le comité consultatif dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la composition de ce comité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que Mme Marie-Hélène Paquet soit et est nommée sur le comité consultatif dans le

cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, et ce, en remplacement de M. Erick Harnois.

**CE-2013-29-REC CRÉATION D'UN POSTE / RÉGISSEUR,
DÉVELOPPEMENT CULTUREL / MODIFICATION DE LA
STRUCTURE DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'action 2013 de la Politique culturelle, la Ville de Terrebonne a décidé de consolider le développement culturel au sein de l'administration municipale, entre autres, par l'embauche d'une ressource spécialisée en cette matière ;

ATTENDU QUE les principales responsabilités de cette ressource seront notamment le suivi de la mise en œuvre de la politique culturelle, la collaboration avec le milieu culturel de Terrebonne, la Ville de Terrebonne et les partenaires gouvernementaux, scolaires et associatifs, ainsi qu'à coordonner le support municipal aux groupes culturels et aux artistes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste cadre de régisseur, développement culturel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renommer le service des bibliothèques publiques par le service des arts, culture et bibliothèques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, ainsi que la création d'un poste cadre de régisseur, développement culturel à la Direction du loisir et vie communautaire.

Que le service des bibliothèques publiques soit renommé le service des arts, culture et bibliothèques et que conséquemment, le poste de chef de service, bibliothèques publiques devienne celui de chef de service des arts, culture et bibliothèques à la Direction du loisir et vie communautaire.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

**CE-2013-30-REC LETTRE D'ENTENTE 2012-06 / CONDITION DE
TRAVAIL DES PRÉVENTIONNISTES / SYNDICAT DES
POMPIERS DE LA RIVE-NORD**

ATTENDU la lettre d'entente numéro 2011-01 établissant la date de création de l'emploi de préventionniste et les salaires des préventionnistes ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, ont convenu d'une lettre d'entente pour établir les conditions de travail des préventionnistes incluant les salaires ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-06 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2012-06 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant les conditions de travail des préventionnistes.

**CE-2013-31-DEC RENOUELEMENT / CONVENTION COLLECTIVE /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE DE
TERREBONNE INC.**

ATTENDU QUE la convention collective intervenue entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. est échue depuis le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU QU'au début de l'année 2013 des rencontres débiteront avec la Fraternité en vue de procéder au renouvellement de la convention collective ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la formation du comité de négociation représentant la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif nomme, au Comité de négociations, les personnes suivantes :

- M. Guy Dubois, directeur de la police ;
- M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines ;
- M. Marc Brisson, directeur adjoint, division enquêtes et soutien opérationnel à la Direction de la police ;
- Mme Annie Cammisano, conseillère en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines ;
- Me Mario Lavoie, avocat de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., à titre de porte-parole ;
- Toute personne que le Comité jugera opportun de s'adjoindre.

**CE-2013-32-DEC RENOUELEMENT / CONVENTION COLLECTIVE /
SURVEILLANTS-CONCIERGES**

ATTENDU QUE la convention collective intervenue entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (surveillants et concierges) est échue depuis le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU QU'au début de l'année 2013 des rencontres débiteront avec le Syndicat en vue de procéder au renouvellement de la convention collective ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la formation du comité de négociation représentant la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif nomme, au Comité de négociations, les personnes suivantes :

- M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire ;
 - M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines ;
 - M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;
 - M. Vincent Massé, conseiller en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines ;
 - Me Mario Lavoie, avocat de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., à titre de porte-parole ;
 - Toute personne que le Comité jugera opportun de s'adjoindre.
-

**CE-2013-33-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN
MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL ET DE
NÉGOCIATION DE CONVENTIONS COLLECTIVES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) firmes pour les services professionnels en négociation de conventions collectives (SA12-4001);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 décembre 2012, à savoir:

Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l.	63 510,56\$ t.t.c.
Bélanger Sauvé Avocats, s.e.n.c.r.l.	79 045,31\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 23,6 à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., et un pointage de 18,3 à la firme Bélanger Sauvé Avocats, s.e.n.c.r.l., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l. ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 11 janvier 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, d'accepter la soumission de la firme **DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS, s.e.n.c.r.l.**, pour les services professionnels en négociation de conventions collectives, pour un montant de 55 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0017 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-34-REC MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION /
BERTILLONNAGE À DES FINS PERSONNELLES**

ATTENDU QUE plusieurs personnes se présentent à la Direction de la police afin de faire prélever leurs empreintes digitales à des fins personnelles, telles que pour des demandes d'emploi, de suspension de casier judiciaire, de résidence pour les immigrants, etc. ;

ATTENDU QUE la Direction de la police est de plus en plus sollicitée par les citoyens ;

ATTENDU QUE cette démarche administrative demande de plus en plus de temps au personnel policier ;

ATTENDU QU'il y a eu plus de 200 demandes en ce sens en 2011 ;

ATTENDU la vérification faite auprès de différents services policiers ;

ATTENDU QU'il y a lieu de facturer des frais de 66\$ pour les demandes de bertillonnage dans le cadre des demandes d'empêchement et de libération conditionnelle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de

règlement numéro 559-1 amendant le règlement numéro 559 afin d'inclure des frais de 66\$ pour le bertillonnage dans le cadre des demandes d'empêchement et de libération conditionnelle.

**CE-2013-35-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TOYOTA CAMRY**

ATTENDU l'acceptation de deux (2) fiches de projet de nouvelle initiative portant les numéros 3 et 4 pour le maintien de la flotte de véhicules de la Direction de la police en bon état de fonctionnement ;

ATTENDU QU'un montant global de 321 100\$ est prévu au fonds de roulement pour l'ensemble des acquisitions pour le renouvellement de la flotte de véhicules de la Direction de la police (10 véhicules) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un véhicule Toyota Camry.

**CE-2013-36-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
PLANTATION ET ENTRETIEN DES FLEURS
ANNUELLES / OPTION 1 AN OU 3 ANS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles - option un (1) an ou trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles - option un (1) an ou trois (3) ans.

**CE-2013-37-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE
POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES
MOUSTIQUES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour renouveler les services professionnels de surveillance pour le contrôle biologique des moustiques - option un (1) an ou deux (2) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le contrôle biologique des moustiques - option un (1) an ou deux (2) ans.

**CE-2013-38-REC SOUMISSION / ACHAT D'UN CAMION DOUZE (12)
ROUES AVEC BENNE BASCULANTE POUR LE
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE
DU MILIEU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion douze (12) roues avec benne basculante pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire (SA12-9044) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 novembre 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 décembre 2012, à savoir :

Globocam (Montréal) inc.	194 235,32\$ t.t.c.
Camions Lourds de Montréal (Mack)	196 773,31\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Camions Lourds de Montréal (Mack)	198 301,32\$ t.t.c.
Camions Inter-Anjou inc.	204 462,34\$ t.t.c.
Camions Excellence Peterbilt inc.	209 218,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Globocam (Montréal) inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après l'analyse faite par M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique de la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU également le rapport daté du 11 décembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, en date du 11 septembre 2012, au montant de 218 452,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 11 janvier 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.**, datée du 10 décembre 2012, pour l'achat d'un camion douze (12) roues avec benne basculante pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire, pour un montant de 168 937\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 554. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0009 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit camion.

**CE-2013-39-REC SOUMISSION / ENTRETIEN DE PLOMBERIE DANS
LES BÂTIMENTS POUR UN CONTRAT D'UN (1) AN
AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien de plomberie dans les bâtiments pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA12-9059) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 novembre 2012 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 décembre 2012, à savoir :

Plomberie JD inc.	122 850,78\$ t.t.c.
AV-TECH inc.	132 911,10\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Mécanicaction 2009 inc.	135 440,55\$ t.t.c.
Plomberie Richard Jubinville inc.	137 298,29\$ t.t.c.
Tuyauterie Dunor inc.	142 552,34\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Plomberie JD inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 décembre 2012 de Mme

Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. François Gascon, chargé de projets au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 16 octobre 2012, au montant de 131 071,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 11 janvier 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PLOMBERIE JD INC.**, datée du 18 décembre 2012, pour l'entretien de plomberie dans les bâtiments pour un contrat d'un (1) an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013) avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 106 850\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0010 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-40-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / BOULEVARD DES PLATEAUX

ATTENDU le projet de pavage, bordures et éclairage du boulevard des Plateaux, dans le Domaine des Mille-Îles ;

ATTENDU QUE les projets doivent être réalisés en 2013 ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 101 616,90\$ (t.t.c.) selon le barème des honoraires suggéré par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (A.I.C.Q.) catégorie II ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux pour le pavage, bordures et éclairage du boulevard des Plateaux, dans le Domaine des Mille-Îles.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 548, le tout conditionnel à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 548 par le Conseil municipal et à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2013-41-DEC RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA MONTÉE MASSON ET GRANDE ALLÉE / DÉPLACEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement de l'intersection de la montée Masson et de Grande Allée ont été réalisés afin d'augmenter le niveau de service de la circulation ;

ATTENDU QUE ces travaux ont nécessité le déplacement des utilités publiques afin de réaliser l'élargissement de l'intersection ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit défrayer les coûts aux diverses compagnies pour le déplacement de leurs équipements ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise le paiement des coûts de déplacement de leurs équipements aux compagnies suivantes :

Bell Canada	28 174,49\$ (taxes en sus)	R-416
Vidéotron	4 490,00\$ (taxes en sus)	R-416
Vidéotron	7 464,15\$ (taxes en sus)	R-519
Hydro-Québec	à venir	
SRDP Télécommunication	13 100,00\$ (taxes en sus)	R-416

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0008 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-42-DEC RÉVISION DU GUIDE DES TRAVAUX MUNICIPAUX /
EXIGENCES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne requiert les services professionnels de divers consultants externes pour la réalisation des travaux d'infrastructures, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, de pistes cyclables, etc. ;

ATTENDU la nécessité d'uniformiser les méthodes ainsi que les matériaux préconisés dans la réalisation des divers travaux ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a la mission de s'assurer de la conformité des travaux ainsi que de respecter plusieurs exigences ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a élaboré un « Guide des exigences techniques et administratives », version révisée juin 2011, afin d'orienter les divers intervenants lors de la préparation des plans et devis ainsi que lors de la réalisation et la coordination des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du « Guide des exigences techniques et administratives » révisé le 8 janvier 2013.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est autorisée à appliquer les clauses du « Guide des exigences techniques et administratives » révisé le 8 janvier 2013.

**CE-2013-43-DEC SERVITUDE POUR HYDRO-QUÉBEC / LOTS
2 921 297, 3 664 951, 4 063 311, 2 249 439, 2 921 303,
2 921 304, 2 921 305 / TERRAINS DE LA VILLE /
URBANOVA**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec sur une partie des lots 2 921 297, 3 664 951, 4 063 311, 2 249 439, 2 921 303, 2 921 304 et 2 921 305 du cadastre du Québec (projet Urbanova).

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

**CE-2013-44-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE /
PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE
DES TRAVAUX / CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR
GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE LA RUE DE
PLAISANCE ET DU BOULEVARD DES PLATEAUX**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue de Plaisance et du boulevard des Plateaux (SA12-7031) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 août 2012 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué les pointages mentionnés ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage	Montant
Génivar inc.	37,57	39 781,35\$ t.t.c.
Génius Conseil inc.	37,06	38 746,58\$ t.t.c.
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés	35,14	40 241,25\$ t.t.c.
Les Services Exp. Inc.	23,57	64 386,00\$ t.t.c.
Cima + s.e.n.c.	--	--
Les Consultants S.M. inc.	--	--
BPR-Triax inc.	--	--

ATTENDU QUE les firmes Cima + s.e.n.c., Les Consultants S.M. inc. et BPR-Triax inc. ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Génivar inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **GÉNIVAR INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue de Plaisance et du boulevard des Plateaux, pour un montant de 34 600\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 548.

Que les services professionnels (étude pour valider la dimension du carrefour giratoire, étude géotechnique et plans et devis) soient financés temporairement par le fonds général et remboursés par le règlement d'emprunt 548 dès sa promulgation, le tout selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0019 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le mandat pour les services professionnels pour la surveillance en résidence d'un montant de 15 000\$ (taxes en sus) soit conditionnel à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 548 par le Conseil municipal et à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2013-45-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PLACE DU RUISSEAU-NOIR, CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ, MONTÉE MAJOR, CHEMIN COMTOIS ET MONTÉE VALIQUETTE

ATTENDU les projets de pavage, bordures et éclairage des rues suivantes : place du Ruisseau-Noir, chemin du Trait-Carré, montée Major, chemin Comtois et la montée Valiquette ;

ATTENDU QUE les projets doivent être réalisés en 2013 ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 125 000\$ (t.t.c.) selon le barème des honoraires suggéré par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (A.I.C.Q.) catégorie II ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux pour le pavage, bordures et éclairage des rues suivantes : place du Ruisseau-Noir, chemin du Trait-Carré, montée Major, chemin Comtois et la montée Valiquette.

Que les paiements soient faits à même les fonds des règlements numéros 438, 535 et 551.

CE-2013-46-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉPARATION DU RÉSEAU PLUVIAL EXISTANT ET DE NETTOYAGE / PÔLE D'EMPLOI AU SUD DE L'AUTOROUTE 640

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réparation du réseau pluvial existant et de nettoyage « Pôle d'emploi » au sud de l'autoroute 640 (SA12-7051) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 novembre 2012 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 décembre 2012, à savoir :

TGA Montréal inc.	179 786,41\$ t.t.c.
Maurice Arbic et fils ltée	189 324,73\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Construction Vert Dure inc.	193 566,49\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Launaudière-Laurentides)	198 952,74\$ t.t.c.
Les Constructions CJRB inc.	213 363,71\$ t.t.c.
Charex inc.	246 035,00\$ t.t.c.
Paysage S. Forget inc.	263 477,95\$ t.t.c.
David Riddell Excavation	288 143,74\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Construction G-NESIS inc.	292 118,13\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie TGA Montréal inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 décembre 2012 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU également le rapport daté du 6 décembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax, au montant de 177 406,43\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 14 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur TGA Montréal inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 16 janvier 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TGA MONTRÉAL INC.**, datée du 4 décembre 2012, pour les travaux de réparation du réseau pluvial existant et de nettoyage « Pôle d'emploi » au sud de l'autoroute 640, pour un montant de 156 370\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 483. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0001 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2013-47-DEC AVIS DE DÉCONTAMINATION / LOT 2 442 668 /
ANGORA / CHEMIN GASCON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est devenue propriétaire du 4705, rue d'Angora situé à l'intersection nord-est du chemin Gascon et de la rue d'Angora (lot 2 442 668 du cadastre du Québec) en date 23 septembre 2010 par avis de transfert de propriété publié sous le numéro 17 530 773 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à une étude de caractérisation environnementale phase 1 et 2 ;

ATTENDU QUE des travaux de réhabilitation ont été effectués considérant l'utilisation passée du site ;

ATTENDU QUE les bâtiments existants sur le site ont été démolis et qu'un avis de contamination a été publié ;

ATTENDU le rapport de réhabilitation du site produit par la firme EnviroServices soumis en novembre 2012 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre un avis de décontamination qui doit être publié et enregistré au registre foncier relativement à cet immeuble ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de décontamination au registre foncier relativement au lot numéro 2 442 668 du cadastre du Québec situé au 4705, rue d'Angora, à l'intersection nord-est du chemin Gascon et de la rue d'Angora.

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit mandaté pour la confection et la publication de l'avis de décontamination.

ATTENDU que la SODECT désire organiser, comme par les années passées, un carnaval sur le site historique de l'Île-des-Moulins maintenant connu depuis le 19 octobre 2012 comme étant l'ensemble d'immeubles patrimoniaux de l'Île-des-Moulins ;

ATTENDU que cet événement se déroulera les samedis 26 janvier et 2 février 2013 de 11h à 23h et les dimanches 27 janvier et 3 février de 11h à 17h. La programmation de l'événement se trouve en annexe ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de cette activité conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 8 qui suivent :

1. **Produits comestibles et boissons alcoolisées**

La vente de produits comestibles et de boissons alcoolisées sur le site de l'Île-des-Moulins est autorisée exclusivement par la **SODECT**, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. A cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra acheminer à la Direction du loisir et de la vie communautaire dans les cinq (5) jours précédant l'événement une copie du permis de boisson émis par la Régie.

2. **Musique et animation familiale**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

3. **Affichage**

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

4. **Manipulateurs et jongleurs de feu**

Une prestation de jonglerie avec objets enflammés sera présentée les samedis 26 janvier et 2 février 2013, entre 19h30 et 23h. Ces prestations seront exécutées par des professionnels dûment accrédités par les autorités gouvernementales et respecteront les recommandations de la Direction de l'incendie de la Ville de Terrebonne.

5. **Feux d'artifice**

Samedi le 26 janvier et le 2 février 2013

Lors des deux (2) soirées, des pièces pyrotechniques seront utilisées et installées sur le site historique de l'Île-des-Moulins.

Les feux seront lancés avec l'autorisation de la Direction de l'incendie, sous réserve des dispositions suivantes:

- Le responsable des feux est un artificier agréé par les autorités gouvernementales;
- Les feux doivent avoir lieu sur une place publique au sens de la réglementation municipale;
- Prendre les mesures pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque incendie;
- Le ou les artificiers devront remettre une copie de leur permis d'artificier à la Direction de l'incendie dans les cinq (5) jours précédant l'événement.

6. **Foyers extérieurs**

Pendant les quatre (4) jours de l'événement, des foyers extérieurs (feu dans des barils de métal) sont autorisés. Ces feux seront sous la supervision du personnel de l'Île-des-Moulins.

7. **Glissade**

Une structure de glace et de neige pour la glissade sera aménagée sur le site conformément au Guide d'aménagement et de gestion des aires de glissade de l'Association québécoise du loisir municipal. Elle sera accessible les samedis, de 11h à 23h, et les dimanches, de 11h à 17h.

8. **Tours de carriole**

Des tours de carriole tirés par des chevaux seront disponibles dans les rues du vieux Terrebonne selon le trajet suivant :

Point de départ : Île-des-Moulins – rue Saint-Pierre direction Est – rue Léon-Martel en direction Sud – rue Saint-Jean-Baptiste – rue Bellerive – rue Louis-Lepage et retour par la rue Saint-Jean-Batiste jusqu'au stationnement de l'Hôtel de Ville – rue Saint-André en direction Nord et retour par la rue Saint-Pierre jusqu'à l'Île-des-Moulins.

QUE les Directions de la police et de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2013-49-DEC PATINOIRE DE L'ÉCLUSE DES MOULINS / SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERREBONNE / JANVIER À MARS 2013

ATTENDU que la SODECT désire offrir, comme par les années passées, la possibilité de patiner sur l'Écluse des moulins de janvier à mars 2013, de 10 h à 22h tous les jours, et ce, selon la température ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de cette activité conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) **Musique et animation familiale**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la période d'ouverture de la patinoire.

2) **Affichage**

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site, et en périphérie du lieu de cette activité, est permise. Elles doivent être enlevées dès la fermeture de la patinoire.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2013-50-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PATROUILLE DE SURVEILLANCE DANS LES PARCS / ANNÉE 2013

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'embauche d'une patrouille de surveillance pour les parcs et la TransTerrebonne pour l'année 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances à

procéder à un appel d'offres public pour la patrouille de surveillance dans les parcs et la TransTerrebonne pour l'année 2013.

CE-2013-51-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / AMÉNAGEMENT (GÉNIE CIVIL) DES TERRAINS DE SOCCER DU PARC ANGORA

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-923-DEC mandatant la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux en génie civil pour l'aménagement de deux (2) terrains de soccer à surface synthétique au parc Angora (SA12-6022) ;

ATTENDU QUE les plans et devis pour la construction sont terminés et ont été soumis au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour approbation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'aménagement des terrains de soccer;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux s'élève à 1 450 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement des terrains de soccer du parc Angora.

CE-2013-52-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT DE MOQUETTES POUR LES TERRAINS DE SOCCER DU PARC ANGORA

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-922-DEC mandatant la firme Plania inc. pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux en architecture de paysage pour l'aménagement de deux (2) terrains de soccer à surface synthétique au parc Angora (SA12-6021) ;

ATTENDU QUE les plans et devis pour la construction sont terminés et ont été soumis au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour approbation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'acquisition de la moquette des terrains de soccer;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux varie de 1 298 000\$ (taxes en sus) à 1 523 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de la moquette pour les terrains de soccer du parc Angora.

CE-2013-53-REC SUBVENTIONS DIRECTES AUX ORGANISMES / 2013

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
OCTROIS DIRECTS	
Maison des Jeunes Terrebonne soutien aux opérations pour le mois de janvier	11 042 1 versement
Lachenaie Action Jeunesse soutien aux opérations	44 000 Mensuel 12 versements
Chevaliers de Colomb de Lachenaie journée familiale de pêche	1 600 1 versement
Chevaliers de Colomb de La Plaine fête nationale	26 000 2 versements
Comité de quartier Georges VI fête de quartier (5 000\$) et soutien aux opérations (1 300\$)	6 300 1 versement
Aminate soutien aux opérations (2 ^e versement après évaluation financière en juin)	45 000 2 versements
Maison des aînés de Terrebonne période de janvier à juin pour ressources humaines 8h par semaine	6 100 1 versement
Gala du Griffon d'or soutien aux opérations	20 000 1 versement
Les Cobras de Terrebonne – Junior AAA achat de billets	15 000 1 versement
Société d'histoire de la région de Terrebonne maison d'histoire	26 000 1 versement
OCTROIS DIRECTS PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES ORGANISMES D'AIDE AUX DÉMUNIS	
Comité d'aide aux Lachenois soutien aux opérations	29 100 1 versement
Comité d'aide aux Plainois soutien aux opérations	16 068 1 versement
Les Œuvres de Galilée soutien aux opérations et allocation clientèle	49 594 1 versement
SEDAI T.S.S. soutien aux opérations et allocation clientèle	21 648 1 versement
DÉPENSES LOCATIVES	
Comité d'aide aux Lachenois local rue Grande Allée	34 385 Mensuel 12 versements
Pavillon de l'Harmonie loyer Popote roulante La Plaine	13 321 1 versement
Chevaliers de Colomb de Terrebonne subvention prêt du local	13 500 1 versement

Que lesdits montants soient pris à même les fonds des postes budgétaires numéros 02-790-00-990 et 02-790-00-928. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0006 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-54-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / RÉAMÉNAGEMENT
DE CERTAINS PARCS ET TRAVAUX DE
CORRECTIONS**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 524-10-2012 adoptée le 9 octobre 2012 acceptant la soumission de la compagnie 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) pour des travaux d'aménagement de différents parcs sur le territoire de la ville de Terrebonne (travaux d'aménagement et de corrections aux parcs Dumont, du Geai-Bleu, de l'Étincelle, Longchamp, Laroche, Jacques-

Cournoyer et Pierre-Laporte) (les travaux électriques prévus au parc du Geai-Bleu sont retirés) pour un montant de 534 848,47\$ t.t.c. (SA12-6028);

ATTENDU QUE la firme Beaupré & Associés experts conseils inc. a présenté les directives de changement numéros 1 à 6 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve les certificats de paiement émis par la firme Beaupré Associés pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 131 624,03\$ (taxes en sus) à la compagnie 2633-2312 Québec inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 524. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0007 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-55-DEC SOUMISSION / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE AU PARC
DU GEAI-BLEU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'éclairage au parc du Geai-Bleu (SA12-6030) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 novembre 2012 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 décembre 2012 à 11 h 07, à savoir :

JNA Leblanc Électrique inc.	37 251,90\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Néolect/Le Saux inc.	86 231,25\$ t.t.c.
Lumidaire inc.	91 762,69\$ t.t.c.
Laurin Laurin (1991) inc.	99 777,60\$ t.t.c.
Bruneau Électrique inc.	105 413,68\$ t.t.c.
Pierre Brossard (1981) ltée	109 416,08\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Électricité Pierre Marchand inc.	111 291,87\$ t.t.c.
Groupe VPR inc. (FARS Groupe Genesis Électrique)	126 472,50\$ t.t.c.
EEGT inc.	141 994,12\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Néolect/Le Saux inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 12 décembre 2012 par M. Louis Beaupré, président et architecte paysagiste de la firme Beaupré & Associés experts conseils inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 17 décembre 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 11 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Néolect/Le Saux inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 16 janvier 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **NÉOLECT/LE SAUX INC.**, datée du 7 décembre 2012, pour des travaux d'éclairage au parc du Geai-Bleu, le tout pour un montant de 75 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 524. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0003 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-56-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Président

Secrétaire